

JORF n°0125 du 23 mai 2020  
texte n° 22

**Arrêté du 18 mai 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (rectificatif)**

NOR: SSAZ2011564Z

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/5/18/SSAZ2011564Z/jo/texte>

Rectificatif au Journal officiel n° 0122 du 19 mai 2020, texte n° 13 :

1. Au 31e alinéa du I de l'article 3, au lieu des mots : « article L. 1441-1 du code de la santé publique », lire les mots : « article L. 441-1 du code de la santé publique » ;

2. A l'annexe relative au VI de l'article 8, après la ligne :

«

Éducation à l'acquisition et à l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ ou trachéo-oesophagienne, avec ou sans prothèse phonatoire, par séance	11,2	AMO	AP
--	------	-----	----

»,  
rétablir la ligne suivante :

«

Rééducation des troubles de la communication et du langage écrit, par séance	10,1	AMO	AP
--	------	-----	----

».